



# RÉUSSIR LE DIMN

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE À LA PRÉPARATION AU DIMN

### OBJECTIFS

- ▶ Préparer le DIMN en complément de la préparation en alternance dans un institut des métiers du notariat.
- ▶ Développer ses compétences méthodologiques et techniques dans le domaine notarial et juridique.

### PRÉPARATION

Le CNED et le CNEPN (Centre national de l'enseignement professionnel notarial) vous proposent un dispositif 100% à distance conduisant au DIMN

- ▶ En classe complète
- ▶ Par unité de formation

### DATES D'INSCRIPTION

- ▶ du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018

### DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ du 6 novembre 2017 au 31 octobre 2018

### SERVICES CNED

- ▶ Accompagnement en ligne sur la plateforme e-learning
- ▶ Système rapide de dépôt et de correction de vos évaluations en ligne
- ▶ Veille juridique

# RÉUSSIR LE DIMN

## FORMATION COMPLÉMENTAIRE À LA PRÉPARATION AU DIMN

## SOMMAIRE

### **Présentation générale du DIMN**

1. Prérequis d'accès à la préparation	3
2. Nature de la préparation au DIMN	3
3. Modalités de l'examen	3
4. Débouchés et poursuites d'étude	3

---

### **Organisation de la formation « Réussir le DIMN »**

1. Publics visés	4
2. Composition et volume horaire de la formation	4
3. Présentation des séquences d'apprentissage	4
4. Approche pédagogique	4
5. Modalités d'inscription	5
6. Contacts	5

Le CNED en partenariat avec le CNEPN propose une filière complète de formations à distance aux métiers du notariat :

- ▶ BTS Notariat
- ▶ Licence professionnelle métiers du notariat (en partenariat avec l'Université Lyon 3)
- ▶ Réussir l'ECCT (Examen de contrôle des connaissances techniques)
- ▶ Réussir le DIMN (Diplôme de l'institut des métiers du notariat)

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les documentations à votre disposition sur le site du [Cned](http://Cned.fr).

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIMN

Dans le prolongement d'un partenariat, maintenant bien établi, proposant un enseignement à plusieurs niveaux des matières notariales – juridiques et techniques – le Centre national de l'enseignement professionnel notarial (CNEPN) et le Centre national d'enseignement à distance (CNED) proposent une formation complémentaire à la préparation au DIMN dispensée dans les Instituts des métiers du notariat.

### 1 PRÉREQUIS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION

L'accès est normalement ouvert aux **titulaires de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat**.

Toutefois, le décret du 20 août 2007 prévoit que pourront suivre les enseignements de l'année préparatoire du Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat, outre les **titulaires d'une Licence Professionnelle « métiers du Notariat », les titulaires d'un autre diplôme reconnu équivalent par arrêté conjoint du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ou d'une Licence en droit** (articles 86.4 2° et 86.16 nouveaux).

**Les personnes souhaitant s'inscrire devront justifier d'un contrat de travail ou d'un contrat de professionnalisation de 12 mois chez un notaire.**

### 2 NATURE DE LA PRÉPARATION AU DIMN

La préparation du DIMN ne peut s'effectuer que dans les IMN (Instituts des métiers du notariat).

Les candidats suivent cette formation sous la forme de l'alternance et doivent justifier, dans les conditions décrites ci-dessus, d'une pratique professionnelle d'un an pour pouvoir se présenter à l'examen ; ce dernier, à caractère national, est organisé en septembre de chaque année.

La formation dispensée est essentiellement pratique, obligatoirement liée à une activité professionnelle effective. Elle suppose une maîtrise suffisante des connaissances juridiques théoriques de base pour lesquelles il n'est prévu que de brefs rappels ou mises à jour en fonction de l'actualité : l'idée essentielle est une approche technique en vue d'une application notariale.

### 3 MODALITÉS DE L'EXAMEN

- ▶ Une partie de la note finale résulte d'un « **contrôle continu** » en cours de formation.
  - ▶ Une deuxième partie est consécutive aux « **épreuves écrites d'admissibilité** ».
- Elles sont au nombre de deux et chacune d'entre elle dure quatre heures. Elles consistent, d'une façon transverse, en une consultation juridique, une résolution de cas ou une rédaction d'acte portant sur deux des trois thèmes indiqués ci-dessus et fixés annuellement par le CNEPN.
- ▶ Enfin, les « **épreuves orales d'admission** » dont l'une porte sur le thème non retenu à l'écrit et l'autre, obligatoirement, sur le droit professionnel notarial.

Le candidat peut également se présenter à « **une épreuve facultative de langue vivante** ». D'ailleurs, le CNED propose une préparation dans ce domaine (se renseigner sur le site [www.cned.fr](http://www.cned.fr)).

### 4 DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDE

Selon la Convention collective nationale du notariat, les titulaires d'un DIMN doivent être classés, au minimum, en qualité de « technicien deuxième catégorie », ce qui suppose la réception de la clientèle et une certaine autonomie à son poste de travail.

Naturellement, avec l'expérience, une évolution vers les postes d'encadrement et les fonctions de rédacteur d'actes avec gestion des dossiers en autonomie totale est tout à fait possible.

Le DIMN ouvre aussi de larges possibilités de progression :

- ▶ D'abord, l'acquisition de « spécialisations » dans de nombreux domaines au moyen des opportunités offertes par la formation professionnelle continue tout au long de la vie que propose largement le notariat,
- ▶ Et, surtout, après un délai de pratique professionnelle, la possibilité de suivre la préparation en deux ans à l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT) qui constitue la voie interne d'obtention du diplôme de notaire (article 7 du D. 5.07.1973).

# ORGANISATION DE LA FORMATION « RÉUSSIR LE DIMN »

## 1 PUBLICS VISÉS

- ▶ Titulaires d'une licence professionnelle métiers du notariat.
- ▶ Titulaires d'une « licence classique en droit » ou d'un des niveaux du master en droit souhaitant bénéficier d'une formation préliminaire de mise à niveau pour un premier contact avec la professionnalisation, avant l'accès à la préparation au DIMN proprement dite.
- ▶ Personnes en cours de préparation au DIMN (inscrites dans un IMN) et qui souhaitent bénéficier d'une « mise à niveau » pour combler des lacunes d'ordre pédagogique et méthodologique et bénéficier d'une « veille juridique ».
- ▶ Candidats ayant échoué à l'examen du DIMN et qui souhaitent bénéficier d'un outil d'entraînement pour maintenir ou améliorer leur niveau en vue de leur prochaine session d'examen.
- ▶ Personnes préparant des diplômes ou qualification de niveaux divers à caractère notarial, ou tout simplement désireuses de faire « un point juridique » et d'améliorer leurs connaissances méthodologiques et leurs pratiques techniques, dans le cadre d'une formation continue.

## 2 COMPOSITION ET VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

La formation « Réussir le DIMN », en **classe complète**, est composée de 5 unités d'apprentissage et d'une unité de veille juridique.

Le **programme de la classe complète** est conforme au décret du 20 août 2007.

Afin de parfaire son niveau, un module de « Droit des contrats » (unité 7) vous est proposé en complément.

Par ailleurs, chaque module est commercialisé individuellement (voir tarifs infra).

	Unités	Intitulés	Nombre d'heures
Classe complète	Unité 1	Droit des personnes et de la famille	Équivalent 30 h
	Unité 2	Droit de l'immobilier	Équivalent 30 h
	Unité 3	Droit de l'entreprise	Équivalent 30 h
	Unité 4	Droit professionnel notarial	Équivalent 30 h
	Unité 5	Guide méthodologique	Équivalent 10 h
	Unité 6	Veille juridique	-
Module complémentaire	Unité 7	Droit des contrats	Équivalent 30 h

## 3 PRÉSENTATION DES SÉQUENCES D'APPRENTISSAGE

Chaque séquence d'apprentissage présente :

- ▶ les objectifs d'apprentissage et compétences professionnelles visées ;
- ▶ un test permettant de vérifier ses acquis (la formation s'adresse à des inscrits en situation professionnelle) ;
- ▶ des connaissances structurées ;
- ▶ une synthèse des notions clés ;
- ▶ des mises en situation professionnelles avec autocorrection ou des entraînements aux épreuves du DIMN ;
- ▶ une évaluation ;
- ▶ une webographie.

## 4 APPROCHE PÉDAGOGIQUE

« Réussir le DIMN » est un dispositif 100 % à distance intégrant les services suivants :

- ▶ un **outil électronique de correction personnalisée en ligne (CEL)** pour vérifier la mise en œuvre de ses savoirs et savoir-faire par l'évaluation d'un expert ;
- ▶ un **service de veille juridique** pour rester au fait de l'actualité juridique et fiscale ;
- ▶ **des forums d'échanges entre inscrits** modérés par un tuteur pour co-construire ses savoirs et savoir-faire avec ses pairs. Le tuteur apporte une réponse aux questions dans un délai de 48 heures.
- ▶ Un service de tutorat méthodologique tout au long de la formation (aide à la progression, à l'évaluation, à la préparation des épreuves...).

## 5 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est possible soit en classe complète (inscription aux 6 unités) soit par unité.

**Période d'inscription** : du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018

**Période de formation** : du 6 novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Les inscriptions se font auprès du CNED de la manière suivante :

1. Envoi du dossier d'inscription au site CNED de Poitiers ;
2. Vérification du dossier et de sa recevabilité ;
3. Inscription effective et envoi des identifiants pour se connecter à la plateforme de formation en ligne.

### À noter pour les collaborateurs ultramarins :

- ▶ Inscription obligatoire à l'IMN de Paris mais dispense du suivi des cours de l'IMN.
- ▶ Pour passer les partiels et les examens terminaux à l'IMN, vous devez justifier de votre inscription au CNED et du rendu des devoirs proposés par le CNED.

## 6 CONTACTS

### CNED

#### UN CONSEILLER EST À VOTRE ÉCOUTE

**05 49 49 94 94**

*Tarifification ordinaire, sans surcoût*

**Novembre à mai :**

lundi à vendredi : 8h30 - 18h

**juin à octobre :**

lundi à vendredi : 8h30 - 18h30

### CNEPN

**Adresse :**

35, rue du Général Foy

75008 PARIS

**Mail :**

[cnepn@notaires.fr](mailto:cnepn@notaires.fr)

**Contacts :**

Monique Deval : [monique.deval.cnepn@notaires.fr](mailto:monique.deval.cnepn@notaires.fr)

Jean-Yves Camoz : [camoz.jean-yves@orange.fr](mailto:camoz.jean-yves@orange.fr)

## € TARIFS

# RÉUSSIR LE DIMN MODULES COMPLÉMENTAIRES À LA FORMATION PRÉPARATION AU DIMN

**FACILITÉS DE PAIEMENT (sans frais)**  
Réservé au règlement de particuliers  
5 mensualités entre 450 € et 699 €  
8 mensualités à partir de 700 €

### Tarifs applicables jusqu'au 15/04/2018

Formations	Réf.	Tarif
Réussir le DIMN – Classe complète	P 8LD0	590 €
Réussir le DIMN – Droit des personnes et de la famille	P 8LD1	200 €
Réussir le DIMN – Droit de l'immobilier	P 8LD2	200 €
Réussir le DIMN – Droit de l'entreprise	P 8LD3	200 €
Réussir le DIMN – Droit professionnel notarial	P 8LD4	150 €
Réussir le DIMN – Guide méthodologique	P 8LD5	90 €
Réussir le DIMN – Veille juridique	P 8LD6	150 €
Réussir le DIMN – Droit des contrats	P 8LD7	200 €